

## Modification n°1 (procédure simplifiée) APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération  
du conseil communautaire  
en date du **18 mars 2021**

le Président **Patrick GOMONT**

**13b**

# LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

**Bayeux Intercom**  
4 place Gauquelin Despallières  
14400 Bayeux

[www.bayeux-intercom.fr](http://www.bayeux-intercom.fr)

02 31 51 63 00



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



COMMUNE	N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
AGY	AGY1	Création d'une voie verte entre le bourg et Aprigny / largeur 3m	600 m <sup>2</sup>	commune
ARGANCHY	ARG1	Création d'un parc de stationnement	2 250 m <sup>2</sup>	commune
	ARG2	Aménagement de la voie communale n°5 (chemin de la masse)	310 m <sup>2</sup>	commune
	ARG3	Aménagement de carrefour	900 m <sup>2</sup>	commune
ARROMANCHES	ARR1	Aménagement de stationnement et équipements publics	3 500 m <sup>2</sup>	commune
	ARR2	Aménagement écologique et paysager	2a : 11800 m <sup>2</sup>	commune
			2b : 3600 m <sup>2</sup>	
			2c : 600 m <sup>2</sup>	
ARR3	Aménagement de voirie et d'espaces verts	420 m <sup>2</sup>	commune	
ARR4	Aménagement de voirie et d'espaces verts	260 m <sup>2</sup>	commune	
BARBEVILLE	BAR1	Extension du cimetière	1 365 m <sup>2</sup>	commune
	BAR2	Élargissement de la voirie à 8m	90 m <sup>2</sup>	commune
	BAR3	Élargissement de la Voie communale	180ml x 1,5m	commune
	BAR4	Création d'un ouvrage de défense incendie	200 m <sup>2</sup>	BIC
	BAR5	Aménagement de visibilité au carrefour	60 m <sup>2</sup>	commune
	BAR6	Élargissement RD169	1060 m <sup>2</sup>	commune
BAYEUX	BAY1	Aménagement et élargissement de la rue de Beauvais	1a : 170 m <sup>2</sup>	commune
			1b : 680 m <sup>2</sup>	
	BAY2	Création d'une rue entre la rue de Vaux s/Aure et l'av. Yves Dubois	160 ml x 10 m	commune
	BAY3	supprimé lors de la modification n°1		
	BAY4	Extension des espaces verts (en prolongement de l'ENS)	1,6 ha	commune
	BAY5	Stationnements et aménagements paysagers au sud du By-Pass	1 600 m <sup>2</sup>	commune
	BAY6	Aménagements paysagers et stationnements	1,25 ha	commune
	BAY7	Élargissement du chemin de la Gambette	310 m <sup>2</sup>	commune
	BAY8	Aménagement de la voirie et traitement paysager	370 m <sup>2</sup>	commune
	BAY9	Stationnement, aménagement paysager et extension du foyer Clémenceau (logements sociaux)	1990 m <sup>2</sup>	commune
BAY10	Aménagement des bords de l'Aure	1130 m <sup>2</sup>	BIC	

COMMUNE	N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
<b>CAMPIGNY</b>	-	-	-	-
<b>CHOUAIN</b>	<b>CHO1</b>	Création d'ouvrage de défense incendie et aire de stationnement	1130 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>CHO2</b>	Création d'ouvrage de défense incendie	195 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>CHO3</b>	Création d'ouvrage de défense incendie	120 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>CHO4</b>	Aménagement paysager devant l'église, extension du cimetière et création d'aire de stationnement	6 800 m <sup>2</sup>	commune
<b>COMMES</b>	<b>COM1</b>	Aménagement de carrefour	80 m <sup>2</sup>	commune
	<b>COM2</b>	Création d'aire de stationnement	500 m <sup>2</sup>	commune
	<b>COM3</b>	Création d'une voie cyclable vers Port-en-Bessin	610 ml x 5 m	commune
	<b>COM4</b>	Aménagement des bords de l'Aure	2800 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>COM5</b>	Création d'une voie cyclable le long de la RD6	5a: 750ml x 7m 5b: 160ml x 7m 5c : 35ml x 7m 5d: 325ml x 7m	CD14
	<b>COM6</b>	Création d'une rue pour la zone d'activités depuis la RD6	1 650 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>COM7</b>	Aménagement de voirie le long de la VC2	375 m <sup>2</sup>	commune
<b>CONDE SUR SEULLES</b>	-	-	-	-
<b>COTTUN</b>	-	-	-	-
<b>CUSSY</b>	<b>CUS1</b>	Création d'ouvrage de défense incendie	185 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>CUS2</b>	Élargissement de voie	440 m <sup>2</sup>	commune
<b>ELLON</b>	<b>ELL1</b>	Extension de cimetière et création d'aire de stationnement	3 120 m <sup>2</sup>	commune
	<b>ELL2</b>	Mise en emprise publique de la voirie	2a : 90 m <sup>2</sup>	commune
			2b : 90 m <sup>2</sup>	
	<b>ELL3</b>	Aménagement de carrefour / hameau de l'église	3a : 70 m <sup>2</sup>	commune
			3b : 70 m <sup>2</sup>	
	<b>ELL4</b>	Résorption de friche	1260 m <sup>2</sup>	commune
	<b>ELL5</b>	Élargissement de voie	980 m <sup>2</sup>	commune
	<b>ELL6</b>	Élargissement de voie / Hameau de Cachy	1 075 m <sup>2</sup>	commune
<b>ELL7</b>	Aménagement de carrefour / hameau de Cachy	65 m <sup>2</sup>	commune	
<b>ELL8</b>	Aménagement des bords de l'Aure	8a : 7 200 m <sup>2</sup>	BIC	
		8b : 7 900 m <sup>2</sup>		

COMMUNE	N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
ESQUAY SUR SEULLES	ESQ1	Extension du pôle d'équipements publics (scolaires et récréatifs)	2 520 m <sup>2</sup>	BIC
	ESQ2	Aménagement d'une aire de retournement	200 m <sup>2</sup>	commune
	ESQ3	Élargissement de voie et aménagements des abords	410 m <sup>2</sup>	commune
	ESQ4	Aménagement du carrefour	4a : 200 m <sup>2</sup>	CD14
			4b : 200 m <sup>2</sup>	
	ESQ5	Élargissement de la route de Bayeux à Caen par Cully et aménagement de carrefours	5a: 230 m <sup>2</sup>	commune
			5b : 820 m <sup>2</sup>	
			5c : 360 m <sup>2</sup>	
			5d : 70 m <sup>2</sup>	
			5e : 75 m <sup>2</sup>	
			5f : 120 m <sup>2</sup>	
	ESQ6	Création d'une aire de retournement	5g : 10 m <sup>2</sup>	commune
			5h : 150 m <sup>2</sup>	
ESQ7	Création d'une aire de retournement	5i : 115 m <sup>2</sup>	commune	
		150 m <sup>2</sup>		
ESQ7	Élargissement de la VC du Mont-Désert	7a : 450 m <sup>2</sup> 7b : 150 m <sup>2</sup>	commune	
ESQ8	Élargissement du CR n°13 et du CR n n°8	450 m <sup>2</sup>	commune	
ESQ9	Élargissement du chemin n°127	440 m <sup>2</sup>	commune	
ESQ10	Création d'une aire de retournement	150 m <sup>2</sup>	commune	
ESQ11	Création d'une aire de retournement	150 m <sup>2</sup>	commune	
ESQ12	Élargissement de la VC n°2	12a: 160 m <sup>2</sup>	commune	
		12b: 200 m <sup>2</sup>		
ESQ13	Aménagement du carrefour et élargissement de la VC n°3	120 m <sup>2</sup>	commune	

COMMUNE	N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
<b>GUERON</b>	<b>GUE1</b>	Création de chemin	5 m x 145 ml	commune
<b>JUAYE MONDAYE</b>	<b>JUA1</b>	Extension du pôle d'équipement public	5 450 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>JUA2</b>	Extension du parking	2560 m <sup>2</sup>	commune
	<b>JUA3</b>	Aménagement des bords de l'Aure	5680 m <sup>2</sup>	BIC
<b>LE MANOIR</b>	<b>MAN1</b>	Extension du pôle public avec création d'accès	595 m <sup>2</sup>	commune
	<b>MAN2</b>	Création d'ouvrage de gestion des eaux pluviales	1 300 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>MAN3</b>	Aménagement paysager et création d'aire de stationnement	1 065 m <sup>2</sup>	commune
	<b>MAN4</b>	Élargissement de voie et aménagements des abords	140 m <sup>2</sup>	commune
	<b>MAN5</b>	Aménagement du carrefour RD87 / RD112	640 m <sup>2</sup>	CD14
<b>LONGUES SUR MER</b>	<b>LON1</b>	Création d'une aire de service pour camping-cars	1800 m <sup>2</sup>	BIC
	<b>LON2</b>	Création d'une voie verte le long de l'Aure	2a : 6200 m <sup>2</sup> 2b : 2400 m <sup>2</sup>	BIC
<b>MAGNY EN BESSIN</b>	-			-
<b>MANVIEUX</b>	<b>MAV1</b>	Extension du site d'équipements publics	1 270 m <sup>2</sup>	commune
	<b>MAV2</b>	Aménagement d'une aire de repos sur le chemin de la Perruque	250 m <sup>2</sup>	commune
<b>MONCEAUX EN BESSIN</b>	<b>MON1</b>	Création d'un chemin vers Guéron	5 m x 140 ml	commune
	<b>MON2</b>	Création de chemin	2a : 5m x 90 ml 2b : 5m x 170 ml 2c : 5m x 500 ml	commune
	<b>MON3</b>	Création d'une voie verte le long de l'Aure	3a : 22200 m <sup>2</sup> 3b : 3900 m <sup>2</sup>	BIC

COMMUNE	N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
NONANT	NON1	Aménagement d'aire de stationnement pour l'église	1 450 m <sup>2</sup>	commune
	NON2	Création d'une aire de retournement pour les bus	560 m <sup>2</sup>	commune
	NON3	Création d'équipement collectif (atelier communal)	1500 m <sup>2</sup>	commune
	NON4	Création d'une voie cyclable en bordure de la RD33	4a : 230 ml x 5m 4b : 450 ml x 5m 4c : 120 ml x 5m	BIC
	NON5	Création d'un chemin cyclo-pédestre entre le Chemin du Treilloux et la VC2/ largeur 5m	130 m <sup>2</sup>	commune
	NON6	Aménagement d'un espace vert et d'une liaison pédestre	60 m <sup>2</sup>	commune
	NON7	Élargissement du CR 31 dit Chemin des Poiriers / passage à 8m d'emprise	1200 m <sup>2</sup>	commune
PORT EN BESSIN	PBH1	Création d'une aire de stationnement et d'aménagements paysagers	595 m <sup>2</sup>	commune
	PBH2	Élargissement du chemin de l'artillerie	240 m <sup>2</sup>	commune
	PBH3	Création d'un chemin entre les services municipaux et le Quai Oblet	3a : 290 m <sup>2</sup> 3b : 620 m <sup>2</sup>	commune
	PBH4	Élargissement de la voie et aménagement paysager	70 m <sup>2</sup>	commune
	PBH5	Création d'un chemin entre l'aire de stationnement et la zone de loisirs	5m x 300 ml	commune
	PBH6	Aménagement d'espace public (stationnement et plantations)	220 m <sup>2</sup>	commune
	PBH7	Acquisition du passage aménagé par la commune au cœur de l'îlot entre le Quai Felix Faure et l'impasse du Frelot	85 m <sup>2</sup>	commune
	PBH8	Création d'une voie verte et de plantations le long du chemin du sémaphore	8a : 900 ml x 5 m 8b : 5m x 50ml	commune
	PBH9	Aménagement d'une aire de stationnement paysager	1550 m <sup>2</sup>	commune
	PBH10	Création d'une liaison entre le lotissement et la VC3	330 m <sup>2</sup>	commune
	PBH11	Création d'un chemin entre le hameau de Villiers et le centre d'Huppain	5m x 430 ml	commune
	PBH12	Élargissement de la VC3 vers la rue du bourg	12a : 130 m <sup>2</sup> 12b : 65 m <sup>2</sup>	commune
	PBH13	Aménagement du site des ruines de l'Église de Villiers	1880 m <sup>2</sup>	BIC
	PBH14	Création d'une voie cyclable le long de la RD6	7m x 125 ml	CD14
	PBH15	Création d'une rue pour la zone d'activités depuis la RD6	2 850 m <sup>2</sup>	commune
	PBH16	Création d'une aire de stationnement et aménagement de voirie	790 m <sup>2</sup>	commune
	PBH17	Création d'un accès piéton vers le centre-ville	5 m x 40 ml	commune

COMMUNE	N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
RANCHY	RAN1	Extension du cimetière	370 m <sup>2</sup>	commune
	RAN2	Aménagement du carrefour	70 m <sup>2</sup>	commune
RYES	RYE1	Création d'un accès depuis la Rue froide vers le nouveau quartier	160 m <sup>2</sup>	commune
	RYE2	Réalisation d'une aire de stationnement	160 m <sup>2</sup>	commune
	RYE3	Aménagement de carrefour VC2/VC12	160 m <sup>2</sup>	commune
	RYE4	Élargissement et sécurisation de la rue de l'Église	650 m <sup>2</sup>	commune
	RYE5	Aménagement de carrefour VC2/VC13	180 m <sup>2</sup>	commune
	RYE6	Élargissement de la VC2	2 m x 170 ml	commune
	RYE7	Aménagement d'une piste cyclable le long de la VC2	5 m x 1300 ml	BIC
SAINT COME DE FRESNE	FRE1	Aménagement d'espace public en lien avec le recul du trait de côte	7 300 m <sup>2</sup>	commune
	FRE2	Aménagement d'un espace public en amont de la plage	8500 m <sup>2</sup>	commune
	FRE3	Re-naturation du site	4550 m <sup>2</sup>	commune
	FRE4	Re-naturation du site et aménagement d'accès	26 250 m <sup>2</sup>	commune
SAINT LOUP HORS	LOU1	Extension du pôle d'équipements publics (sportifs)	16 450 m <sup>2</sup>	commune
	LOU2	Aménagement de voirie	1070 m <sup>2</sup>	commune
	LOU3	Mise en emprise publique de la voirie	370 m <sup>2</sup>	commune
SAINT-MARTIN DES ENTRÉES	MAR1	Piste cyclable de Bussy vers le bourg	1a : 660 ml x 6m 1b : 190 ml x 6m	commune
	MAR2	Création d'ouvrage de gestion des eaux pluviales	2a : 370 m <sup>2</sup> 2b : 5m x 240ml 2c : 5m x 230ml 2d : 1000 m <sup>2</sup>	BIC
	MAR3	Création d'un accès vers la zone d'urbanisation future	1000 m <sup>2</sup>	commune



COMMUNE	N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
SAINT-VIGOR LE GRAND	VIG1	Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD12	1a : 5m x 1 750ml 1b : 110 m <sup>2</sup>	commune
	VIG2	Restauration d'un chemin au lieu-dit Rubercy (vers Sommervieu)	5 m x 50ml	commune
	VIG3	Création d'une piste cyclable et élargissement de la voie / passage à 12m d'emprise	850 m <sup>2</sup>	commune
	VIG4	Aménagements d'un carrefour giratoire boulevard Winston Churchill	4a : 50 m <sup>2</sup> 4b : 60 m <sup>2</sup> 4c : 110 m <sup>2</sup>	CD14
	VIG5	Aménagement du bief et de l'impasse du hameau de la Rivière	5a: 230 m <sup>2</sup> 5b: 7860 m <sup>2</sup>	commune
	VIG6	Mise en emprise publique de la voirie pour relier la zone avec l'extension prévue au sud	400 m <sup>2</sup>	commune
	VIG7	Ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5m x 110 ml	BIC
	VIG8	Accès au cœur d'îlot	300 m <sup>2</sup>	commune
	VIG9	Aménagement de carrefour RD153 / RD516	1000 m <sup>2</sup>	CD14
SOMMERVIEU	SOM1	Aménagement d'une piste cyclable le long de la VC7	1a : 5m x 340ml 1b : 5m x 285ml	BIC
	SOM2	Restauration d'un chemin rural au lieu-dit Rubercy (vers St-Sulpice)	5 m x 330 m	commune
	SOM3	Création d'accès d'une parcelle publique	270 m <sup>2</sup>	commune
	SOM4	Création d'un chemin vers le bourg depuis la rue des Pérelles	5m x 300ml	commune
	SOM5	Restauration du chemin des Hommes	5m x 560ml	commune
	SOM6	Création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales, d'un chemin et plantation d'une haie	950 m <sup>2</sup>	BIC
SUBLES	SUB1	Création d'accès	220 m <sup>2</sup>	commune
	SUB2	Élargissement de la VC4 (passage à 8m)	545 m <sup>2</sup>	commune
	SUB3	Emplacement de voirie	3a : 800 m <sup>2</sup> 3b : 110 m <sup>2</sup>	commune
SULLY	SUL1	Création d'une voie cyclable le long de la RD6	1120ml x 7m	CD14

COMMUNE	N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
TRACY SUR MER	TRA1	Aménagement du carrefour RD516/chemin Mutel	110 m <sup>2</sup>	commune
	TRA2	Création d'une voie verte	5m x 350ml	commune
	TRA3	Création d'une voie verte	3000 m <sup>2</sup>	commune
	TRA4	Création d'une voie verte	5m x 385ml	commune
	TRA5	Élargissement de voirie	2m x 135ml	commune
VAUCELLES	VAC1	Aménagement paysager le long du ruisseau et création de chemin	1 715 m <sup>2</sup>	commune
VAUX SUR AURE	VAA1	Élargissement de la RD169 / Hameau des Gois	475 m <sup>2</sup>	commune
	VAA2	Création de voie verte le long de l'Aure	680ml x 5m	BIC
VAUX SUR SEULLES	VAS1	Ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1a : 2 100 m <sup>2</sup> 1b : 315ml x 3m	BIC
	VAS2	Création d'espace public	1050 m <sup>2</sup>	commune
	VAS3	Ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	70 ml x 4m	BIC
VIENNE EN BESSIN	VIE1	Aménagement et paysagement d'espaces publics	2070 m <sup>2</sup>	commune
	VIE2	Création de piste cyclable vers Esquay-sur-Seulles (5m d'emprise)	5m x 720ml	commune
	VIE3	Élargissement de la VC1 (rue de Beauvais)	450 m <sup>2</sup>	commune
	VIE4	Création d'une liaison douce entre le chemin de la fontaine et le chemin du mont désert et mise en valeur de la zone humide existante	2400 m <sup>2</sup>	commune